

12^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SKI DES FAMILLES

Règlement officiel 2011/2012

Le Règlement Officiel du Championnat de France de Ski des Familles du Corbier est établi conjointement par la commission technique du Comité d'Organisation du Championnat et par la Fédération Française de Ski.

ARTICLE 1 :

Peuvent participer aux épreuves de sélection et à la finale du Championnat de France de ski des Familles :

- Des familles qui sont passées par les épreuves de qualification de la station du corbier et par celles organisées par les stations partenaires.
- Des familles qui correspondent aux critères d'inscriptions et de composition d'une équipe.
- Des familles déjà titrées, néanmoins une famille ne pourra pas remporter plus d'une fois le gros lot. Celui-ci sera automatiquement attribué en fonction du classement à la première famille n'ayant jamais remporté ce lot.

Pour participer aux épreuves de sélection et à la finale du Championnat de France de Ski des Familles, les participants doivent être en possession d'un titre fédéral :

- LICENCE « CARTE NEIGE PRATIQUANT »
- TICKET COURSE

ARTICLE 2 :

Lors des épreuves de sélection, les équipes seront tirées au sort pour déterminer leur parcours (bleu ou rouge). Les quatre équipes ayant réalisé les meilleurs temps dans le parcours bleu et les quatre équipes ayant réalisé les meilleurs temps dans le parcours rouge seront retenues (soit 8 équipes) pour composer le tableau de compétition du slalom géant parallèle.

Dans le cadre de la finale du Championnat, ce sont les 16 équipes retenues durant les différentes épreuves de qualification tout au long de l'hiver qui s'affrontent, dans les mêmes conditions : une descente de sélection (équipes tirées au sort pour déterminer leur parcours), puis les quatre meilleures « rouges » et les quatre meilleures « bleues » courent le slalom géant parallèle.

Le tableau de course est établi à partir des temps réalisés par chaque famille lors de l'épreuve de sélection. (La famille avec le meilleur temps dans le parcours rouge de l'épreuve de sélection affronte la famille ayant réalisé le moins bon temps dans le parcours bleu et inversement et ainsi de suite pour le premier tour). [Annexe 1]

ARTICLE 3 :

Lors de l'épreuve de sélection, si une ou plusieurs équipes chutent, ces équipes seront classées après le dernier temps réalisé par les autres équipes en compétition. Leur ordre sera établi en fonction du point de chute (au plus près de l'arrivée).

ARTICLE 4 :

Le tableau de compétition sera établi suivant le schéma décrit en annexe 1.

ARTICLE 5 :

L'ensemble des épreuves du tableau de compétition se court en deux manches (une dans le parcours rouge et l'autre dans le parcours bleu) et ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

ARTICLE 6 :

Si au cours d'une manche un concurrent d'une équipe chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité de 15% du temps réalisé par l'équipe adverse. Si aucun temps n'est établi en première manche, les deux équipes se départageront en une manche (= 2ème manche).

Si durant la course un membre d'une famille gêne le concurrent opposé, la famille ayant entraîné la gêne est disqualifiée de la compétition.

ARTICLE 7 :

Au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité.

ARTICLE 8 :

Au cours de la deuxième manche et si aucun temps de référence n'est réalisé lors de la première manche, si une équipe chute, c'est celle qui termine la première qui sera déclarée gagnante. Si aucune des deux équipes ne termine, c'est celle qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclarée gagnante.

ARTICLE 9 :

Si une équipe en gêne une autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, elle sera disqualifiée entraînant l'application de l'Article 5.

ARTICLE 10 :

Toute réclamation doit être faite dans les cinq minutes qui suivent l'affichage des résultats. En cas de litige ou de contestation, seul le jury (Le DT, Le Directeur de l'épreuve et l'Arbitre) sera appelé à se prononcer de façon définitive.

TABLEAU DE COMPETITION

Epreuves de qualification et épreuve finale

